



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Normandie**

**Unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de l'Orne**

Alençon, le 7 décembre 2023

Affaire suivie par Anne CHEVILLON  
cheffe de l'UDAP de l'Orne  
02.33.26.03.92  
anne.chevillon@culture.gouv.fr

L'architecte des bâtiments de France,  
cheffe de l'UDAP de l'Orne  
à  
Monsieur le Directeur Départemental  
des territoires de l'Orne (CPP – PGEE)

**Objet :** CdC des Pays de L'Aigle – Arrêt-projet du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme de l'habitat (PLUiH).

**Réf. :** AC/EO/2023-143

**PJ :** 1

Dans mon avis du 5 décembre dernier, relatif au dossier cité en objet, j'ai omis de mentionner le document « Annexes : servitudes\_données SUP », qui ne comporte pas l'intégralité des protections au titre des monuments historiques et des sites, notamment celles concernant l'ancienne CdC du Canton de La Ferté-Fresnel.

C'est pourquoi, vous voudrez bien trouver en pièce jointe la liste des servitudes mise à jour.

Concernant les PDA, je rappelle qu'ils doivent être soumis à l'enquête publique avec le PLUi ; ils ne sont actuellement mentionnés que dans la délibération.

Le report cartographique de ces servitudes gagnerait aussi à être repris dans le PLUi sur la base de fonds plus précis que ceux qui vous ont été adressés lors des porter-à-connaissance.

  
Anne CHEVILLON